VISITEZ LONDRES
L'ÉCOSSE
LA CORNOUAILLE
LES LACS ANGLAIS
LE PAYS de SHAKESPEARE

Un programme illustré indiquant les prix et conditions de ces excursions sera adressé gratuitement sur demande, à l'Agence
Dean et Dawson Ltd
2 et 4, rue Edouard-VII
PARIS

77e Année. — N° 171. Le numéro : 25 centimes DIMANCHE 19 JUIN 1932

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

	3 mois.	6 mois.	1 an.
Nord et limitrophes	22.00	40.00	76.00
Autres départements	23.00	45.00	80.00
Belgique	25.00	48.00	90.00
Union Postale : Tarif A	35.00	70.00	140.00
— Tarif B	50.00	100.00	200.00

ANNONCES
REDACTION

ROUBAIX	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 24, 9.69, 19.66 et 45.63.
TOURCOING	26, rue Carnot. Tél. 37.
LILLE	3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
PARIS	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.
MOUSCRON	105, rue de la Station. Tél. 5.44.

POSTAUX 87 LILLE

NOS PRIX SONT IMBATTABLES !
Vérifiez vous-même cette vérité éclatante.
VOYEZ nos NOUVEAUX MODÈLES D'ÉTÉ
AU SOLDEUR
25 à 35, rue Pierre-Motte
ROUBAIX

M. HERRIOT MET LE CONSEIL DES MINISTRES AU COURANT DE SES NÉGOCIATIONS DE GENÈVE ET DE LAUSANNE

Paris, 18 juin. — M. Edouard Herriot, président du Conseil, de retour de Lausanne, est arrivé à la gare de Lyon ce matin à 7 h. 18.

Il était accompagné de M. Paganon, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Albert Lebrun, M. Painlevé, souffrant, MM. Germain Martin et Julien Durand, actuellement à Lausanne, n'assistaient pas aux délibérations.

M. Edouard Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et M. Paul-Boncour, ministre de la Guerre, ont mis leurs collègues au courant de l'état des négociations internationales, tant en ce qui concerne la Conférence du désarmement de Genève qu'à l'égard de la Conférence des réparations de Lausanne.

Le Conseil a été unanime à approuver l'attitude des délégués de la France.

» Nous étions en présence, aussi bien à Lausanne qu'à Genève, d'une situation synthétique à laquelle, pour Lausanne, nous avons appliqué des méthodes analytiques. Ce sont les mêmes méthodes qui devront être observées à Genève. Il ne faut pas, en effet, qu'une conférence internationale soit un manège de chevaux de bois : Je veux dire par là qu'il faut éviter qu'une question tourne et puisse revenir plusieurs fois en discussion, sans que jamais une solution n'intervienne.

» Dans quelle situation nous sommes-nous trouvés à Genève ? La même qu'à Lausanne. Les Commissions techniques avaient terminé leur rapports, tous contradictoires sauf un, celui de la Commission sur la guerre chimique, bactériologique, les bombardements incendiaires et les lance-flammes. Arrivés le lundi, le mardi dans l'après-midi il nous fallait en quelque sorte décider de la vie ou de la mort de la Conférence.

» C'est à ce moment qu'avec nos amis anglais, nous avons décidé d'engager des conversations entre gouvernements, afin de revenir devant la Commission générale, le terrain déblayé. C'est à ce point de vue que la conversation que doit avoir demain M. Paul-Boncour avec les délégués du gouvernement britannique, prendra une importance considérable.

» En résumé, à Lausanne comme à Genève, nous n'avons certes pas résolu tous les problèmes, mais nous avons, tout en maintenant les conférences, sans les dessaisir, arrêté des méthodes de travail qui, il faut l'espérer, apporteront le maximum de résultats.

» Je terminerai en affirmant qu'il faut si l'on est pour la paix, demander aux opinions publiques de nous aider. »

M. Hymans, M. von Papen et M. Herriot.

LA TRANSLATION DES RESTES D'ARISTIDE BRIAND A COCHEREL

Sur la proposition du président du Conseil, il a été décidé que la translation des restes d'Aristide Briand à Cocherel aurait lieu le dimanche 3 juillet. Le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Education nationale ont été chargés de préparer l'organisation de cette cérémonie.

UNE DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

A l'issue du Conseil des ministres, M. Edouard Herriot, président du Conseil, a bien voulu faire sur les travaux de Genève et de Lausanne, les déclarations suivantes aux représentants de la presse.

« J'ai exposé au Conseil l'état des négociations à Lausanne et à Genève et les résultats qu'on a pu obtenir. Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'attitude que les délégations françaises avaient observée ces jours derniers dans ces deux conférences.

» Si je veux dégager mon impression personnelle je suis obligé de dire : Je suis content. Je suis content d'abord parce que le règlement des problèmes européens est désormais inclus dans le cadre universel. Je suis content aussi parce que l'épineux problème du moratoire vient de trouver sa solution la plus logique. Comment ne serai-je pas heureux de voir résoudre avec logique et méthode un problème qui préoccupait tout le monde ?

» Désormais si, par malheur, la conférence venait à échouer, chacun reprendrait sa liberté. Si, comme je l'espère, elle réussit, les textes anciens s'inscriront dans les accords nouveaux.

» Nous avons conservé toute liberté d'aborder le problème au fond, sans rien engager ni compromettre. Nous avons pu éviter par cette méthode les discussions de principe où se seraient affrontées les thèses opposées des nations et d'où aurait pu sortir l'échec immédiat de la conférence.

» C'est ainsi que les représentants de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France ont pu exposer leurs points de vue dans une atmosphère telle, qu'on ne peut plus douter de la bonne volonté de tout le monde.

» En résumé, c'est un bon début. Les difficultés de fond restent, mais sans menace pour l'avenir de la conférence et le terrain reste libre.

» Je veux, d'ailleurs, profiter de l'occasion que vous m'offrez pour remercier expressément, d'abord, mes collègues anglais avec lesquels j'ai beaucoup travaillé et, très nettement, le chancelier Von Papen, pour la liberté de discussion qu'il a apportée dans nos débats. Chacun a dit ce qu'il avait à dire et la meilleure preuve de l'esprit de conciliation qui a présidé au début de nos travaux est l'adhésion à la déclaration des Cinq.

» Je ne veux, d'ailleurs, rien examiner, mais je tiens à marquer les résultats acquis. On avait reculé du mois de février au 16 juin la réunion de la Conférence de Lausanne, si bien que, le moratoire Hoover expirant le 1er juillet, nous nous trouvions pris de court par le temps. Si la discussion de principe s'était engagée avant l'adoption de la déclaration, les difficultés les plus graves auraient surgi, difficultés qu'il nous aurait fallu surmonter en quelques jours avant le 1er juillet.

» C'est pour ces raisons logiques que je suis content, parce que, sans rien engager, sans rien compromettre, je le répète, nous avons repris des délais mais qui ne sont pas des délais de temporisation. Nous avons simplement institué des méthodes de travail qui donneront aux délégations, toute latitude pour arriver à un accord.

UN CONSEIL DE CABINET

Paris, 18 juin. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, cette après-midi, à 17 h. en Conseil de cabinet au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Herriot, président du Conseil. M. Painlevé, malade, MM. Julien Durand et Germain Martin, retenus à Lausanne, MM. Gourdeau, Bernier, Ducos et Patenôtre, représentant le Gouvernement à diverses réunions, n'assistaient pas à la réunion.

Pour le rétablissement de l'équilibre économique et budgétaire

Paris, 18 juin. — Les grandes Associations industrielles et commerciales de France ont adopté un ordre du jour disant notamment :

« Les Associations représentant l'ensemble des industries et commerces français et les 403 Chambres syndicales qui ont approuvé l'ordre du jour voté à l'issue de la réunion intercorporative du 29 avril dernier, estiment :

» 1° Que la gestion de nombreux services par l'Etat a entraîné un accroissement excessif des dépenses, et que la réduction des attributions de l'Etat libérerait d'importants crédits, qu'une refonte de la loi des assurances sociales permettrait de réaliser des économies ;

» 2° Qu'au moment où tous les Français voient leurs ressources diminuées, où les industriels et les commerçants frappés, en outre, par la restriction du crédit, ont été contraints, malgré tous leurs efforts, de procéder à des licenciements ou à des réductions de salaires de leur personnel, les fonctionnaires et retraités, assurés de recevoir traitements ou retraites, doivent contribuer au rétablissement de l'équilibre budgétaire ;

» 3° Que dans tous les départements ministériels, des économies peuvent être réalisées sans compromettre les besoins essentiels et nationaux, en ajournant des dépenses dont la nécessité et l'urgence ne sont pas impérieusement démontrées, et en comprimant largement le nombre des agents ;

» 4° Que la volonté ainsi manifestée de maintenir hors de toute atteinte les finances de l'Etat provoquerait la hausse des fonds publics et permettrait de diminuer par des conversions, la lourde charge de la dette publique.

» Ces Associations comptent que les pouvoirs publics s'inspireront du seul souci de l'intérêt général dans leurs décisions qu'il n'appartient à aucun groupement de leur dicter et instaureront une politique énergique de défiation du budget de l'Etat par compression rigoureuse des dépenses ».

BILLET PARISIEN

Les deux principales causes de la crise

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 18 JUIN (Minuit).

Petit à petit, les événements eux-mêmes se chargent de jeter de la clarté sur la crise économique qui bouleverse le monde et qui a pour corollaire dans la plupart des Etats, pour ne pas dire dans tous, une crise financière. Les événements sont, en effet, suffisamment éloquents pour que les lois, trop longtemps méconnues qui régissent les échanges de marchandises ou de valeurs, s'imposent enfin à l'attention de tous avec la force et la netteté de l'évidence. Aussi, voyons-nous peu à peu se former une opinion moyenne, l'opinion d'une foule de braves gens guidés par les seules lumières de leur expérience personnelle et du bon sens et qui sont d'accord pour attribuer la crise générale à deux causes principales. Ils sont également d'accord à penser que ces causes pourraient être supprimées très rapidement si les gouvernements apportaient tous à leur tâche autant de courage que de clairvoyance.

La première cause est nationale, pourrait-on dire, en ce sens que chaque nation pourrait la combattre sur son propre sol sans avoir à recourir à la collaboration des voisins. C'est la démagogie qui a gonflé partout les dépenses sans pouvoir, bien entendu, obtenir en compensation une augmentation des recettes. Ce qui se passe chez nous est, de ce point de vue, typique et l'on ne s'étonnera pas que les unes après les autres, toutes nos grandes associations industrielles et commerciales, suivant l'exemple des Chambres de Commerce, réclament une politique d'économies propre à la fois à équilibrer le budget et à provoquer un abaissement sensible du prix de la vie.

Ecoutons, par exemple, l'avertissement donné par les grandes associations industrielles et commerciales de France qui se déclarent convaincues « que cette politique peut seule parer aux difficultés actuelles et amener une réduction du coût de la vie sans laquelle la France demeurant l'un des pays du monde où les prix de revient sont les plus élevés, verrait de plus en plus son territoire envahi par les produits étrangers. »

La deuxième cause du malaise mondial est proprement internationale. Mais, sur ce point encore, les représentants du commerce et de l'industrie ont clairement déterminé l'origine du mal. Ils dénoncent, à juste titre, l'élévation continuelle des barrières douanières dressées entre les Etats et qui paralysent peu à peu le commerce extérieur de toutes les nations.

Il est clair que, cette fois, nous ne pouvons agir seuls. La conférence économique internationale projetée par la France et la Grande-Bretagne et à laquelle les Etats-Unis ont envoyé leur adhésion pourrait beaucoup pour ce qu'on appelle « la reconstruction du monde », si tous y venaient s'asseoir avec bonne volonté. R...

LE RETOUR DES PRINCES HÉRITIERS BELGES

(Wide World photos.)

Voici, sur le quai de la gare, LE ROI ALBERT *embrassant sa belle-fille,* LA PRINCESSE ASTRID, *à son retour de voyage*

Le portrait officiel du Président Lebrun

(Mondial Photo Presse.)

LE PRÉSIDENT ALBERT LEBRUN

a posé devant les photographes, au palais de l'Elysée, pour la prise de son portrait photographique officiel, qui occupera la place d'honneur dans les services publics, ministères, ambassades, consulats, écoles, etc., de la métropole et des colonies.

Les conversations privées des délégués à Lausanne

Lausanne, 18 juin. — Bien qu'il n'y ait pas de réunion de la conférence aujourd'hui, une grande activité a régné toute la matinée dans les milieux de la conférence.

Des conversations privées ont eu lieu entre délégués en vue de préparer la réunion des puissances invitantes prévue pour lundi et de conférer sur l'évolution des travaux de la conférence.

M. Grandi, en particulier, a eu un très long entretien avec le chancelier du Reich et M. von Neurath.

De leur côté les experts des différentes délégations ont eu de nombreux échanges de vues qui ont permis de préciser les problèmes posés à la conférence.

L'intervention de M. Herriot fait l'objet de peu de commentaires. On remarque qu'elle fut, dans le fond, intransigeante, mais on n'en tire pas de conclusions.

Les enfants des écoles auront congé le 22 juin

A la demande du président de la République, M. de Monzie, ministre de l'éducation nationale, a décidé qu'un jour de congé serait accordé à tous les enfants des écoles à l'occasion de la réception, le 22 juin, du président de la République par le Conseil municipal de Paris.

DANS L'INDUSTRIE

La situation du travail dans le Nord

La situation reste difficile dans la plupart des industries textiles.

Dans les triages de laine, les chômeurs sont assez nombreux. Le travail est plus actif dans les peignages ; cependant, certains peignages à façon font 32 heures par semaine.

Les filatures de laine sont toujours atteintes par la crise ; certains établissements ont arrêté le travail et d'autres l'ont réduit à 24 heures par semaine ; pourtant, quelques filatures travaillent normalement.

Dans les tissages de draperies et tissus pour robes, la durée du travail hebdomadaire oscille entre 24 et 40 heures et l'on compte de nombreux chômeurs. Les fabriques de tapis et tissus d'ameublement font à peine 30 heures de travail par semaine avec des effectifs réduits. Dans les usines de teinture et apprêts, la durée du travail ne dépasse pas 30 heures par semaine.

Dans les filatures de coton, la situation reste précaire et la durée du travail est en moyenne de 27 heures par semaine. Les filatures de lin font 36 et 40 heures de travail.

Les tissages de toile travaillent une semaine sur deux ou font chômer leur personnel deux et trois jours par semaine. Le chômage partiel persiste dans les filatures et tissages de jute.

Dans la bonneterie pour bas, la reprise s'accentue et la durée du travail est redevenue normale ; toutefois, les ouvriers licenciés n'ont pas été réembauchés jusqu'ici.

Les 70 fonds de chômage en activité allouent des secours à 29.708 chômeurs (24.640 hommes et 5.068 femmes) ainsi répartis :

4.698 à Lille, 3.905 à Roubaix, 1.983 à Tourcoing, 1.089 à Wattrelos, 776 à Dunkerque, 671 à Douai, 636 à Croix, 583 à Halluin, 252 à Wasquehal, 232 à Cysoing, etc.

La semaine dernière, on comptait 30.686 chômeurs secourus, soit pour cette semaine une diminution de 978 unités.

On compte, en outre, 2.284 chômeurs secourus par 24 bureaux de bienfaisance, dont 772 à Roubaix.

En ce qui concerne le chômage partiel, les caisses spéciales ont alloué cette semaine des secours à 3.653 ouvriers (2.772 hommes et 881 femmes) dont 176 à Halluin.

LE SÉNAT AMÉRICAIN rejette les crédits pour le paiement du « bonus » aux anciens combattants

Le Sénat a rejeté le projet de loi portant ouverture d'un crédit s'élevant à près de 1.500.000 de dollars, destiné à payer les pensions des anciens combattants.

M. ABEL BONNARD A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

(Wide World photos.)

M. ABEL BONNARD *qui vient d'être élu membre de l'Académie française.*

Le Ministre des Pensions présidera aujourd'hui la clôture du Congrès des Combattants à Lille

Après des cérémonies religieuses et un grandiose défilé, un banquet réunira 4.000 convives

Samedi s'est ouverte la troisième journée du Congrès national de l'U. N. C. à Lille. Les travaux des Commissions ont été soumis à des séances plénières au cours de la matinée et de l'après-midi.

A ces séances furent discutées et adoptées la plupart des résolutions des rapports de Commissions que nous avons publiés, en résumé, dans notre dernière édition.

LA MATINÉE

Avant de se rendre à la Faculté des Lettres, où se tiennent les séances d'études, les congressistes ont commencé, comme la veille, leur journée par un geste pieux en allant déposer des fleurs au pied du monument des fusillés lillois.

Puis à 9 heures, s'ouvre l'assemblée générale statutaire sous la présidence de M. Rossignol, devant près de trois cents délégués.

Sont adoptés les rapports moral et financier et celui des commissaires aux comptes et l'accroissement en nombre, de 40 à 60, des membres du Conseil d'administration.

Une séance plénière présidée par Me André Boulard, vice-président de l'U. N. C., s'ouvre ensuite pour entendre tout d'abord l'exposé de la première Commission par M. Charron. Ce dernier, après avoir établi les bases sur lesquelles les anciens combattants édifient leurs revendications matérielles, décide cependant de ne soutenir que des revendications modérées, à cause des difficultés actuelles. Il réclame toutefois une meilleure répartition des crédits du ministère des Pensions.

L'assemblée adopte ensuite les vœux présentés par M. Périot, dont les revendications s'établissent comme suit :

— Maintien absolu et intégral des droits acquis par les anciens combattants et victimes de la guerre.

— Maintien du Ministère des Pensions.

— Respect de toutes les lois de réparations morales et matérielles votées en faveur des anciens combattants et victimes de la guerre : orphelins, ascendants, veuves.

— Représentation paritaire des anciens combattants et victimes de la guerre dans les offices des Pupilles de la Nation.

— Création de l'Office unique des victimes de la guerre.

— Respect absolu des lois sur l'emploi obligatoire et les emplois réservés.

— Renforcement des pouvoirs du Ministre des Pensions et de la Commission supérieure du contrôle des emplois réservés.

— Reconnaissance du droit d'association aux anciens combattants de la Banque de France.

Les autres vœux ayant trait aux marins, fonctionnaires, pupilles de la Nation, ascendants, veuves de guerre sont adoptés après discussion mais ne seront définitivement souscrits qu'en temps opportun.

LA DÉLÉGATION DE L'U.N.C. DEVANT LE MONUMENT AUX FUSILLÉS LILLOIS (Ph. J. de Rx.)

LA REVISION DES PENSIONS ABUSIVEMENT CONSENTIES

M. le docteur Vimal, de Clermont-Ferrand, fait ensuite adopter les conclusions de son rapport sur la révision des pensions abusivement consenties.

Le XIIIe Congrès national de Lille de l'Union nationale des Combattants affirme solennellement que les droits acquis par la loi en faveur des titulaires de la carte du combattant devront rester intangibles.

Considérant d'autre part que certaines affections constitutionnelles ou congénitales ont permis à un très grand nombre de mobilisés de l'intérieur de solliciter les mêmes avantages que les titulaires de la carte, alors qu'ils avaient été maintenus hors de la zone de combat pour ces mêmes affections ;

Considérant qu'un grand nombre de maladies auraient pu se produire ou s'aggraver sans le service et qu'elles ont, cependant, par le jeu regrettable de la loi du 31 mars 1919, donné droit à pension aux mobilisés de l'intérieur, par le seul fait de leur mobilisation, considérant, d'autre part, qu'à juste titre, la loi du 31 mars 1919 ne confère aucun avantage aux non mobilisés dont la condition passée ou présente pourrait aussi bien comporter l'apparition ou l'aggravation de ces mêmes maladies ;

Que ces maladies devraient faire l'objet d'un contrôle et d'une assistance par les soins du ministère de la Santé publique, alors qu'elles grèvent injustement le budget du ministère des Pensions qui devrait être intégralement réservé aux véritables victimes de la guerre.

Déclare :

1° Que la présomption n'aurait pas dû jouer pour certaines affections ;

2° Que la présomption d'aggravation n'aurait pas dû jouer au cours de l'évolution normale et habituelle de ces affections ;

Insiste auprès du ministre des Pensions pour qu'il soit établi dans chacune des sections départementales une liste exacte des pensionnés titulaires de la carte du combattant et une liste exacte des pensionnés mobilisés de l'intérieur.

Et exige :

La modification de l'article 67 de la loi qui devra toujours permettre le réexamen des pensions des mobilisés de l'intérieur pensionnés pour maladies.

Les tribunaux de pensions seraient chargés du réexamen des pensions concédées pour maladies aux mobilisés de l'intérieur.

L'U.N.C. accepte le principe de l'affichage des pensions, à condition qu'il sera pratiqué sous la forme d'une liste de noms avec, en regard, la seule indication que les titulaires de la pension sont ou ne sont pas porteurs de la Carte du combattant.

L'U. N. C. propose enfin la création d'un organisme permanent de liaison entre tous les groupements acceptant le principe du réexamen des pensions abusivement consenties, tels que Associations de Combat-

Happé par une locomotive à Fâches-Thumesnil un cycliste est retrouvé broyé, à Ronchin

Les accidents qui se produisent sur les passages à niveau, gardés ou non, sont innombrables. Celui que nous relatons ci-dessous ne paraît toutefois devoir être imputé qu'à un malheureux concours de circonstances.

Il a coûté la vie à un courageux travailleur et mis en deuil une mère et ses trois enfants.

La victime se nomme Robert Fleury, commerçant, né à Lille le 26 juin 1898, et demeurant rue Philippe-de-Girard, à Wattignies.

Samedi, dès son réveil, M. Robert Fleury avait appelé son fils, âgé de 15 ans, et l'avait averti qu'il l'emmenait avec lui aux halles centrales à Lille.

Lorsqu'ils furent prêts, les deux hommes montèrent à bicyclette et allèrent effectuer les achats prévus.

Au moment de prendre la route du retour, M. Fleury se souvint qu'il devait rendre visite à un de ses clients, à Ronchin. Aussi pria-t-il son fils de retourner à la maison et d'annoncer qu'il rentrerait un peu plus tard.

M. Fleury prit un raccourci et arriva au passage à niveau 171 dont les barrières contrairement à l'habitude, avaient été soulevés légèrement, afin de permettre aux piétons de passer, des ouvriers étant occupés à réparer les portillons.

Juste au moment où M. Fleury, se haussant sur son guidon, passait sous la barrière, un train de pèlerins belges venant de Lourdes, atteignit le passage et le renversait avec une violence inouïe.

Le train qui roulait à une assez vive allure ne s'arrêta qu'au passage à niveau suivant, c'est-à-dire au passage supérieur de Ronchin.

C'est là que fut retrouvé le corps affreusement mutilé de M. Fleury. Les membres avaient été détachés et il ne restait plus que le tronc et la tête méconnaissable.

La bicyclette avait aussi été traînée jusqu'à cet endroit.

On retira de la machine le corps du malheureux et on avertit immédiatement la gendarmerie de Lille, ainsi que M. Straumann, chef de section à la Compagnie des chemins de fer, et M. Fouru, inspecteur du contrôle de l'Etat.

Le maréchal de logis-chef Boulogne et le gendarme Bieus accoururent sur les lieux et commencèrent leur enquête. Ils interrogèrent M. Vandecastel qui, seul, avait vu l'accident. Au moment où arrivait le train, le garde-barrière était rentré dans sa loge, afin de vérifier l'heure du passage.

C'est en sortant de cette loge qu'il vit M. Fleury pris dans les roues de la machine. Il donna l'alarme aussitôt, mais quand le train stoppa, il était trop tard.

Le corps fut déposé dans une cabane située à proximité du passage à niveau de Ronchin.

Quant à la famille, déjà inquiète du retard de M. Fleury, elle fut avertie avec ménagement de ce navrant événement.

La consternation gagna d'ailleurs rapidement tout le quartier où la victime est l'objet de l'estime générale.

Le cardinal Liénart posera aujourd'hui la première pierre de l'église Notre-Dame de Lourdes, à Roubaix

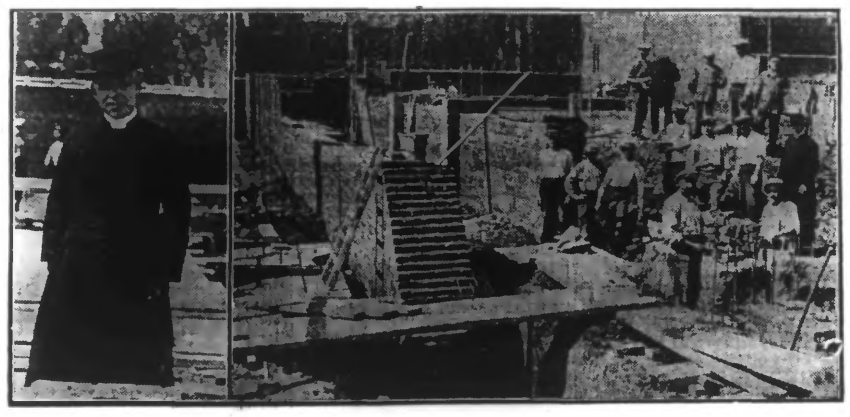

A gauche : M. L'ABBÉ DEBRUNE, *curé de la nouvelle paroisse.* (Ph. J. de Rx.)
A droite : LES FONDATIONS DE LA NOUVELLE ÉGLISE.

C'est aujourd'hui dimanche que S.E. le cardinal Liénart viendra poser la première pierre et bénir les fondations de la nouvelle église Notre-Dame de Lourdes à la construction de laquelle se dévoue inlassablement M. l'abbé Debrune. Rappelons brièvement le programme de cette cérémonie : A 11 h. 15, réception du cardinal chez M. Rene Dupire, architecte, 52, boulevard de Cambrai ; à 11 h. 20, un cortège conduira l'évêque de Lille sur le chantier de la rue de l'Avenir où, après une courte allocution, Son Eminence posera la première pierre et bénira les fondations. Après la cérémonie, le cardinal se rendra à l'école maternelle voisine, où il bénira les enfants.